



COMMANDE PUBLIQUE : MANAGEMENT ET AUDIT

Marchés publics : Passation et gestion (de la rédaction des DAO/DP au suivi et contrôle de l'exécution) Prévention et résolution des litiges et contentieux

FRCP01	PARIS
3 SEMAINES	OPTION 1 : 6 000 € ⁽¹⁾ / OPTION 2 : 7 890 € ⁽²⁾
du 20/07/2026 au 07/08/2026	
Concernant les coûts :	
<p>(1) : L'option 1 comprend les frais pédagogiques et les frais annexes, la fourniture d'un kit pédagogique incluant un ordinateur portable et/ou une tablette numérique, la pause-café, la participation aux frais de déjeuner, les activités culturelles et touristiques, les déplacements en région parisienne et les services organisation et logistique de l'équipe CIFOPE.</p> <p>(2) : L'option 2 comprend, en plus de tous les éléments de l'option 1, l'hébergement et le petit déjeuner pendant toute la durée de la formation (7, 14 ou 21 nuits maximum). Les repas du soir et autres dépenses personnelles nécessaires ne sont pas pris en compte.</p>	
 CIFOPE EXPERTISE ET FORMATION	

Marchés publics : Passation et gestion (de la rédaction des DAO/DP au suivi et contrôle de l'exécution) - Prévention et résolution des litiges et contentieux

OBJECTIFS

- Maîtriser les procédures de passation des marchés publics, de la préparation à l'exécution des marchés.
- Appliquer les méthodes, les outils et les techniques de l'achat.
- Assurer une gestion efficace des contrats.
- Identifier les procédures d'arbitrage et de règlement des litiges.

THÈME ET MODULES PÉDAGOGIQUES

1^{er} module

Définitions typologie de marchés publics

2^e module

Problématique, programmation du plan de passation des marchés ppm

3^e module

Constitution des dossiers d'appels à la concurrence DAC : DAO, DP...

4^e module

Évaluation des propositions et des offres

5^e module

Les contrats : rédaction, suivi et contrôle

6^e module

Prévention des litiges

7^e module

Analyse et traitement des contentieux

8^e module

Procédures d'arbitrage

POUR QUI ?

- Directeurs généraux, coordonnateurs de programmes et projets.
- Directeurs techniques, administratifs et financiers, contrôleurs de gestion, personnes responsables des marchés (PRM), responsables de passation des marchés des autorités contractantes (Ministères, Régions, Provinces, Agences, Sociétés, Établissements publics, projets de développement financés par les bailleurs de fonds).